



Garantie decennale d'un fabricant

Par **jeanmarie62**, le **05/04/2011** à **09:22**

Bonjour

J'ai fait poser des fenêtres par une société en juillet 2010.

il n'y a eut que des mals façon de la part du fabricant. (Erreurs de côtes ,défaut dans les fenêtres, mauvais laquage, mauvais vitrage.....)

Il y a eut plusieurs intervention du fabricant qui n'a pas résolut les problèmes .

Après maintes relances de ma part ,le fabricant à refait le fenêtres ,mais il ne veut pas me les livrer pour cause que la société qui me les a vendu à déposé son bilan.

Dans ce cas qu'elle est la solution pour que mon chantier se termine ?

Est ce que la garantie decennale du fabricant est applicable ?

En l'attente , salutations